

Vivre à l'hôtel quand on est un enfant

Erwan Le Méner

Dossier : Les enfants dans la ville

L'hébergement d'urgence en hôtel social concerne un nombre croissant de familles. Comment cette expérience pèse-t-elle sur les vies des enfants concernés ? Quelle incidence sur leur rapport à l'espace, leur possibilité de grandir, d'apprendre, de se faire des amis, de jouer ? Erwan Le Méner montre comment, dans ces situations de grande précarité, les équilibres entre les lieux et les liens se recomposent.

Aujourd'hui, près d'un sans-domicile sur cinq est un enfant mineur, accompagné de ses parents. Ce sont ces enfants qui définissent, pour les pouvoirs publics, un ménage comme une « famille », et donnent ainsi accès à des filières d'hébergement spécifiques, différentes de celles utilisées pour les individus dits « isolés ». Celles-ci comptent pour une part croissante de la population sans logement et bénéficient d'un mode d'hébergement typique, en « hôtel social », fourni par l'État et ses opérateurs, ou par les conseils généraux (Le Méner 2013a). Les hôtels sociaux font ainsi office de centres d'hébergement pour près de 7 800 familles, comptant au moins un enfant de moins de treize ans, en Île-de-France (Guyavarch *et al.* 2014).

Pourtant, si quelques travaux se sont intéressés aux conditions d'existence dans des foyers hébergeant des familles, peu se sont penchés sur les hôtels sociaux. Il existe des recherches portant sur la vie d'adultes au sein de tels établissements, comme des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (Thiery 2008), ou des centres maternels (Donati *et al.* 1999 ; Cardé 2010). Elles insistent notamment sur les difficultés de la cohabitation, même momentanée, dans des espaces, souvent dégradés, partagés entre inconnus. Elles montrent que le caractère provisoire du séjour limite les possibilités d'habitation des lieux, et que le contrôle permanent exercé par les intervenants sociaux contraint les manières d'exercer le rôle de parent. Mais rares sont les enquêtes ayant pris pour objet l'expérience des enfants dans ces structures, *a fortiori* en hôtel social¹. On peut pourtant penser que le sens et les répercussions d'une vie en collectivité, dans des endroits définis par le caractère momentané du séjour, ne sont pas les mêmes pour eux.

Quelles sont les conséquences sur la vie quotidienne des enfants de cet environnement, provisoire, nullement conçu pour les accueillir – les professionnels parlent de façon édifiante d'hébergement « sec » pour désigner cette aide conçue comme simple mise à l'abri ? En quoi les activités des enfants – devoirs, jeux, relations entre pairs, participation à la vie familiale – sont-elles modifiées par la résidence en hôtel ? Comment les enfants s'accrochent-ils, par ailleurs, de la

¹ Quelques études qualitatives existent, en revanche, à l'étranger, notamment en Irlande (Keogh *et al.* 2006) et en Australie (Kirkman *et al.* 2010). En France, l'investigation journalistique de longue durée de Véronique Mougin (2009) fait exception, tandis que des travaux socio-historiques nous renseignent sur les transformations de l'hôtellerie meublée et de ses régimes d'hospitalité (Faure et Lévy-Vroelant 2007 ; Barrère et Lévy-Vroelant 2012).

pauvreté, de l'étroitesse et de la promiscuité des lieux ? Y-a-t-il dans ces lieux des espaces habitables pour et par les enfants² ?

Une chambre à soi ?

À l'hôtel, chaque famille se voit attribuer une ou deux chambres, meublées de lits et de quelques rangements, en fonction du nombre de personnes à héberger et de la superficie de la pièce. La chambre constitue *a priori* l'espace réservé à chacune d'entre elles, protégé contre les intrusions et dans lequel on serait susceptible d'observer des formes minimales d'appropriation. Pourtant, le terme de « chambre » recouvre des significations différentes, qui indiquent à elles seules certaines limites posées à l'habitation en hôtel.

Pour les hébergeurs, la « chambre » est l'abri fourni aux familles. Celui-ci doit répondre à un certain nombre de critères – en matière de sécurité en particulier –, devenus de plus en plus déterminants dans la gestion du parc hôtelier et l'attribution des places, à la suite notamment de l'incendie de l'hôtel Paris-Opéra en 2005 (Le Méner 2013b). Pour l'hôtelier, la « chambre » fait partie de son domaine de pouvoir : comme telle, elle est soumise, de même que l'ensemble de l'établissement, à des mesures de contrôle, qui justifient, par exemple, des visites inopinées, grâce à un trousseau passe-partout. Pour les habitants, en revanche, la chambre n'est pas seulement l'endroit où l'on dort : on s'y lave, on y mange, mais on s'y repose aussi, on s'y détend, à l'abri de tout autre regard que celui des membres de la famille ou de voisins invités. C'est, à l'intérieur de l'hôtel, le principal espace où les enfants font leurs devoirs et s'amusent. La chambre apparaît comme un espace distinct du reste de l'établissement, faisant l'objet d'une appropriation personnelle et collective de la part de ceux qui y vivent, en dépit de l'étroitesse, de la promiscuité, et des possibles intrusions.

Les enfants évaluent ce qui fait la qualité d'une chambre et de son mobilier à partir de critères différents de ceux de leurs parents. Par exemple, parce qu'il est modulable et permet à la fois de dormir et, plié, de gagner de la place pour s'amuser ou faire plus aisément ses devoirs, une petite fille appréciera un clic-clac, que ses parents verront comme un lit de piètre qualité et par défaut.

La taille de la pièce ou son équipement ne sont pas toujours déterminants pour se sentir chez soi. Il ne s'agit pas ici d'affirmer que la superficie et l'équipement d'une chambre ou d'un hôtel ne comptent pas dans l'évaluation des habitants³, mais de montrer que l'appropriation de l'habitat est largement limitée par l'administration de l'hôtel.

L'enfant face à l'administration de l'hôtel : un résident comme les autres ?

À la différence d'autres centres d'hébergement accueillant également des familles, les hôtels sociaux ne disposent d'aucun service éducatif (et social, plus généralement⁴). Ceci n'empêche pas,

² Cet article s'appuie sur plusieurs enquêtes sur la vie quotidienne d'enfants vivant à l'hôtel (Le Méner *et al.* 2013), et plus particulièrement sur un travail de terrain mené dans un hôtel de première couronne, où a habité l'auteur entre septembre 2011 et février 2013. Des observations ponctuelles ont été réalisées dans une trentaine d'autres établissements. Ces travaux s'inscrivent au sein du projet d'étude interdisciplinaire ENFAMS (Enfants et familles sans logement), mené à l'Observatoire du Samusocial de Paris (site web : www.samusocial.paris/observatoire), soutenu par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), le Cancéropôle Île-de-France, la Fondation de France, la Fondation MACIF, la Fondation Sanofi Espoir, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut de recherche en santé publique (IReSP), le ministère de l'Intérieur et l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED).

³ Le travail de Valérie Laflamme *et al.* (2008) a bien montré, par exemple, les complications quotidiennes induites par l'absence de cuisine dans certains établissements. Le surpeuplement et l'inconfort sont de mise dans ces hébergements (Guyavarch *et al.* 2014, p. 100-109).

⁴ Ce qui explique que cette formule d'hébergement soit relativement économique, du moins tant que le logement n'est pas pensé comme alternative (mais comme issue heureuse) de l'hébergement (Le Méner 2013b, partie 3).

en revanche, l'omniprésence de dispositifs de contrôle et de surveillance, qui limite, elle aussi, l'habitabilité de ces structures, en particulier pour les enfants.

Ainsi, le règlement intérieur, signé par un parent lors de l'entrée dans une telle structure, s'applique sans distinction à tous les membres de la famille. Il liste des règles et proscriptions, qui renvoient aussi bien à l'organisation du foyer (il est généralement interdit de cuisiner dans sa chambre, d'y garder des affaires trop volumineuses) qu'aux relations avec le voisinage et l'extérieur. Le règlement s'affiche à l'entrée des établissements, et des consignes ou des rappels à l'ordre sont placardés sur les portes des parties communes. Le règlement signifie, par exemple, dans la plupart des hôtels, l'interdiction, pour les enfants, de décorer ou d'aménager leur chambre. L'utilisation restreinte des parties communes pour se retrouver entre camarades et pour jouer est également frustrante. Le fait d'être pris de haut, pour des adolescents ou de jeunes adultes, par des hôteliers qui s'enquêtent de leurs allées et venues, leur reprochent ou menacent de sanctionner tel ou tel comportement, est désobligeant – « T'es pas mon père, pourquoi tu me parles comme ça ? ». Mais le plus embêtant est de ne pas pouvoir recevoir de copains, ce qui conduit à refuser, plus qu'à son tour, des invitations à l'extérieur.

De même, les caméras, présentes dans la plupart des établissements pour filmer les voies d'accès et les parties communes, facilitent le contrôle des espaces collectifs et le signalement d'infractions au règlement ou aux usages en vigueur. C'est notamment le cas des « nuisances » causées par les enfants dans les couloirs ou aux alentours de l'hôtel : du bruit, de la pagaille, des dégradations d'équipements collectifs (des murs, des poignées de portes, des systèmes coupe-feu, etc.) Comme le dit un patron d'hôtel au sujet des enfants : « Si on leur fait pas la guerre, ils bousillent tout ! ». Le contrôle passe également par des réprimandes, que les enfants les plus âgés peuvent juger infantilisantes et comme un manque de discernement – par exemple, quand un nouveau réceptionniste, au nom du règlement, fait fi des usages pour chasser de la cour les enfants en train d'y jouer, un jour sans école⁵.

Il n'est donc guère étonnant que des enfants, tout juste arrivés en France et à l'hôtel, se rappellent que « le premier mot qu'on a appris, c'est "interdit" » : l'hôtelier peut ainsi exercer son pouvoir contre des usages enfantins de l'établissement. Si les règles ne doivent pas être considérées comme la matrice de la vie à l'hôtel, elles constituent toutefois des ressources aux mains des hôteliers⁶ pour appuyer leur autorité et établir, le cas échéant, des sanctions, s'appliquant parfois aux usages de fait de l'hôtel par les enfants. Pour un hôtelier, en effet, peu importe qui « entrave » ces règles. La comptabilité des infractions s'applique au groupe « famille », où chaque membre est également comptable de ses actes.

Ainsi, ce qui peut paraître des « bêtises » du point de vue des membres de la famille est apparenté à une « infraction » au règlement par l'hôtelier. Des dessins sur les murs d'une chambre, qui pourraient être punis comme une sottise par les parents, peuvent être consignés comme une dégradation par le tenancier. Une telle infraction peut compter parmi les torts de la famille au moment de décider, typiquement après un incident avec l'hôtelier, du maintien dans l'établissement ou de la « réorientation » d'une famille vers une autre structure. La contrainte la plus forte qui pèse sur le sentiment d'appropriation des lieux par les enfants semble donc avoir trait aux effets que pourraient avoir leur conduite, non pas sur eux-mêmes (car ils n'existent justement pas comme « enfants » au regard de l'hôtel), mais sur le séjour à l'hôtel de leur famille toute entière.

De plus en plus clairement en grandissant, ils savent qu'ils peuvent engager le maintien de leur famille dans les lieux s'ils sont sanctionnés par l'hôtelier pour s'être « mal comportés ». Il s'agit d'une expression plusieurs fois entendue dans la bouche d'hôteliers, qui dit bien l'indétermination *a priori* et le champ très large de ce qui peut être sanctionné, et que l'on peut faire coïncider

⁵ Des visites inopinées dans les chambres, de la part des hôteliers, complètent le dispositif : elles permettent de voir ce qui s'y passe, de constater des infractions en flagrant délit (cuisiner sur des plaques électriques, notamment) ou des dégradations, qui peuvent motiver l'exclusion d'une famille de l'établissement.

⁶ Ce que peuvent faire ou non les enfants à l'hôtel dépend ainsi largement d'une tolérance variable d'un endroit et d'un réceptionniste à l'autre.

a posteriori avec une infraction au règlement, étant donné la multiplicité des proscriptions auxquelles elle s'applique. Ceci explique que, au sein de l'hôtel, les enfants veillent eux-mêmes à ne pas dépasser certaines bornes.

La tolérance variable des hôteliers

Le tableau des contraintes pesant sur les usages de l'hôtel et les activités des enfants n'est pourtant pas uniforme, et il ne faut pas sous-estimer les différences entre structures. Les situations varient notamment fortement en fonction de la tolérance des personnels de l'hôtel. Dans certains établissements, les visites sont autorisées, ou tolérées, et les enfants peuvent s'amuser dans des espaces prévus ou non à cet effet. D'une structure à une autre, et surtout d'un réceptionniste à l'autre, ce qu'il est permis de faire peut sensiblement varier. Si certains tenanciers font figure de geôlier, d'autres se montrent plus « compréhensifs ».

Pour les petits, la compréhension se traduit comme « gentillesse » ou, pour les plus grands, comme « respect ». La gentillesse et le respect pointent vers des activités que les enfants savent prosrites mais jugent en certaines circonstances normales et légitimes : jouer dans les couloirs le mercredi, faire plus de bruit que d'habitude le samedi, pouvoir rester seul dans sa chambre lorsque l'on grandit, etc. La gentillesse et le respect signifient de fermer les yeux, dans ces conditions, sur ce qui constitue formellement autant d'infractions au règlement.

Au pôle opposé aux attitudes compréhensives figurent celles qui consistent pour les hôteliers à « mettre la pression » sur les familles, ce qui constitue une technique efficace pour qu'elles ne se « sentent pas chez elles », selon des termes entendus dans la bouche de plusieurs hôteliers.

L'école comme point fixe et centre de gravité

Dans la vie des enfants hébergés en hôtel social, l'école est un appui de première importance, alors même que l'organisation du système d'hébergement complique la scolarisation et son maintien.

En effet, certaines communes empêchent la scolarisation d'enfants y habitant, du fait qu'ils résident en hôtels sociaux. De couleurs politiques diverses, elles soulignent que la plupart des résidents ont été orientés par des plates-formes parisiennes⁷, et dépendent à ce titre des services de la capitale. La justification est litigieuse, mais peu importe : elle se traduit pratiquement par des mesures de dissuasion efficaces. Des écoles indiquent aux parents que l'entrée en classe de leurs enfants nécessite l'ouverture de nouvelles classes, c'est-à-dire l'obtention de crédits supplémentaires, à la fois incertaine et impliquant en tout cas un temps non négligeable de non-scolarisation. Dans d'autres cas, les villes font payer un prix de cantine plus élevé pour les enfants dits « de » l'hôtel (mais considérés comme extra-communaux) que pour les enfants « de » la commune. Il arrive également que les transports municipaux soient déviés de leur route principale, passant en principe non loin d'un hôtel, ou tout simplement supprimés, à des heures où il faut amener ou chercher des enfants à l'école. Toutes les communes ne posent cependant pas ces difficultés.

Malgré ces obstacles, de nombreux enfants continuent d'aller à l'école, y compris lorsque celle-ci se trouve éloignée du lieu où ils vivent, et donc au prix d'une fatigue considérable. Pour maintenir ce qui fait, dans leur vie instable et précaire, figure de centre de gravité précieux, ils endurent des trajets à rallonge, multimodaux bien souvent. Trajets préjudiciables pour leurs apprentissages, compliqués déjà par un habitat étroit et partagé, peu propice aux devoirs.

⁷ En 2011, parmi les personnes en famille orientées par le pôle d'hébergement et de réservation hôtelière (regroupant l'hébergement du 115 de Paris et des principales plates-formes parisiennes, mais aussi du 115 de Seine-Saint-Denis), 15 % étaient hébergées à Paris, 55 % en petite couronne et 30 % en grande couronne (Samusocial de Paris 2012).

C'est là un élément central de la vie en hôtel, et l'envers des difficultés à y habiter pleinement : pour les habitants il est essentiel de se prémunir contre les effets de l'instabilité résidentielle. Vivre à l'hôtel, c'est savoir que l'on devra en partir, souvent contraint, mais sans savoir quand. Par conséquent, il est important, bien que cela ne résiste pas toujours aux déménagements imposés, d'avoir des ancrages en dehors de l'hôtel et du voisinage. L'école devient le premier d'entre eux, au quotidien, pour les enfants. Les parents cherchent à maintenir leurs enfants dans les écoles où ils se sentent bien, où ils ont leurs « repères », au prix, s'il le faut, de trajets exténuants.

D'autant que l'école, loin de n'être qu'un endroit où apprendre, est aussi pour les enfants un espace qui apporte du répit : l'enfant y est traité en enfant. C'est le lieu de l'apprentissage et du jeu, mais aussi des copains, qu'il n'est pas toujours possible de voir en dehors. C'est à l'école également que les enfants se confient, à d'autres enfants ou à des enseignants, sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, notamment à l'hôtel. C'est également autour de l'école que les enfants accèdent à des mondes inconnus et à des activités qu'ils jugent importantes. Les voyages de classe, les loisirs proposés les jours de fermeture de l'école, souvent à des prix accessibles, voire gratuitement, sont prisés. Se tissent aussi à partir de l'école des liens d'entraide, *via* des réseaux militants et de voisins, auxquels participent des enseignants et des parents d'élèves⁸, qui n'excluent évidemment pas des formes de soutiens moins institutionnalisées. Il n'est pas rare, par exemple, que des enfants, habitant loin de l'école, séjournent, pendant les vacances, les week-ends, ou parfois en semaine, chez des amis rencontrés à l'école.

Bien sûr, ces observations pourraient être faites pour bon nombre d'enfants, de milieux sociaux différents. Mais elles prennent ici une importance aiguë du fait de l'organisation de l'hébergement en hôtel. Les relations nouées et entretenues à l'école sont dramatisées comme conditions de possibilité d'une stabilité, même partielle, dans une vie dominée par l'imprévisibilité propre au séjour en hôtel social.

Cette imprévisibilité configure distinctement la vie en hôtel ; limiter la survenue et les secousses d'événements imprévus devient une affaire familiale. Pour ne pas donner prise à des hôteliers malveillants, les enfants peuvent restreindre, au prix parfois d'un fort sentiment d'enfermement, certaines de leurs activités. Ce resserrement sur l'espace familial au sein de l'établissement – un « entre nous » plutôt qu'un chez-soi –, a pour pendant une extension de l'entourage, à l'extérieur et en premier lieu autour de l'école.

Bibliographie

- Barrère, C. et Lévy-Vroelant, C. 2012. *Hôtels meublés à Paris. Enquête sur une mémoire de l'immigration*, Paris : Créaphis.
- Cardi, C. 2010. « La construction sexuée des risques familiaux », *Politiques sociales et familiales*, n° 101, p. 35-43.
- Donati, P., Mollo, S., Norvez, A., et Rollet, C. 1999. *Les Centres maternels: réalités et enjeux éducatifs*, Paris : L'Harmattan.
- Faure, A. et Lévy-Vroelant, C. 2007. *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris 1860-1990*, Grâne : Créaphis.
- Guyavarch, E., Le Méner, E. et Vandentorren, S. (dir.). 2014. *ENFAMS : Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France. Premiers résultats de l'enquête quantitative*, Paris : Observatoire du Samusocial de Paris.
- Keogh, A. F., Halpenny, A. M. et Gilligan, R. 2006. « Educational issues for children and young people in families living in emergency accommodation. An Irish perspective », *Children and Society*, vol. 20, n° 5, p. 360-375.

⁸ Cf. le Réseau éducation sans frontières (Lafaye et de Blic 2011).

- Kirkman, M., Keys, D., Bodzak, D. et Turner, A. 2010. « “Are we moving again this week?” Children’s experiences of homelessness in Victoria, Australia », *Social Science & Medicine*, vol. 70, n° 7, p. 994-1001.
- Laflamme, V., Quaglia, M. et Marpsat, M. 2008. *L’Hôtel : un hébergement d’urgence devenu durable. Étude comparée des trajectoires des personnes logées dans les hôtels bon marché, Paris–Lille*, document de travail, Paris : Institut national d’études démographiques (INED).
- Lafaye, C. et de Blic, D. 2011. « Singulière mobilisation, le Réseau éducation sans frontières », *Projet*, n° 321, p. 12-19.
- Le Méner, E. 2013a. « Quel toit pour les familles à la rue ? L’hébergement d’urgence en hôtel social », *Métropolitiques*. URL : www.metropolitiques.eu/Quel-toit-pour-les-familles-a-la.html.
- Le Méner, E. 2013b. « L’hôtellerie sociale : un nouveau marché de la misère ? Le cas de l’Île-de-France », *Politiques sociales et familiales*, n° 114, p. 9-18.
- Le Méner, E., Diallo, A., Guyavarch, E., Mozziconacci, A., Oppenchaim, N. et Vandentorren, S. 2013. *Enfances à l’hôtel. Une enquête exploratoire sur la vie quotidienne des familles à l’hôtel*, rapport pour l’Observatoire national de l’enfance en danger (ONED), Paris : ONED/Observatoire du Samusocial de Paris.
- Mougin, V. (avec des photographies de Bachelet, P.). 2009. *Papa, Maman, la rue et moi*, Paris : Éditions Pascal Bachelet.
- Thiery, N. 2008. « L’hébergement de femmes accompagnées d’enfants en CHRS : quelle incidence sur l’identité parentale ? », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n° 5. Consulté le 16 April 2015, URL : <http://sejed.revues.org/2992>.

Erwan Le Méner est sociologue, chercheur associé au Centre d’étude des mouvements sociaux (CEMS). Il conduit sa thèse sur l’hébergement d’urgence des familles. Il est également chercheur à l’Observatoire du Samusocial de Paris, où il mène depuis 2005 des enquêtes concernant les populations sans logement. Il est l’auteur, avec Alexandra Bidet, de « Les ressorts collectifs des signalements de sans-abri au 115. Appel politisé, voisinage troublé et geste citoyen en milieu urbain démocratique », in Carrel, M. et Neveu, C. (dir.), *Citoyennetés ordinaires. Ce que l’enquête empirique fait aux représentations de la citoyenneté* (Paris : Karthala, 2014) ; et il a co-édité en 2010 *L’Engagement ethnographique* (Paris : Éditions de l’EHESS).

Pour citer cet article :

Erwan Le Méner, « Vivre à l’hôtel quand on est un enfant », *Métropolitiques*, 17 avril 2015. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Vivre-a-l-hotel-quand-on-est-un.html>.